



Assemblée generale Association loi 1901

Par **nadiane**, le **13/03/2013** à **01:16**

Bonsoir, rnJe représente au sein d'une association de commerçants mon entreprise. Je suis salariée de cette entreprise ; ai-je le droit de vote au moment d'établir un bureau lors de l'assemblée générale ? ou dois-je avoir un pouvoir de mon patron? **merci**